

## AVIS PUBLIC

### DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par le soussigné, que lors de la séance ordinaire du conseil municipal devant se tenir le mardi 1<sup>er</sup> mars 2022 à 19h30, à la salle du conseil, 14 rue des Loisirs, Saint-Aubert, le conseil municipal devra statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

#### IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ :

**Numéro civique :** 96 rue Principale est  
**Numéro(s) du cadastre officiel :** 4 635 025  
**Superficie totale du(des) lot(s) :** 2 978,80 m<sup>2</sup>  
**Largeur :** 61,91 m  
**Profondeur :** 51,21 m

#### NATURE ET EFFETS DE LA DEMANDE :

**Régulariser la marge de recul avant du bâtiment principal à usage résidentiel de 5,43 mètres** en dérogation de l'Annexe VIII de l'article 3.14 « Grille des spécifications » du *Règlement N° 485-2019 relatif au zonage* indiquant que dans la zone « 59 Ad1 » la marge de recul avant minimale est de huit (8) mètres.

#### PROCÉDURE DE CONSULTATION PUBLIQUE

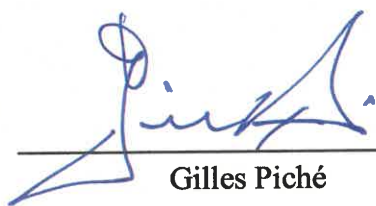
Tout intéressé pourra se prononcer relativement à cette demande en formulant par écrit ses commentaires au Conseil municipal avant le 1<sup>er</sup> mars 2022 à 17h00 de la façon suivante :

- Par courrier ou dépôt à la boîte postale située à l'adresse suivante :

Municipalité de Saint-Aubert  
14 rue des Loisirs  
Saint-Aubert QC G0R 2R0

- Par courriel à l'adresse suivante : [urbanisme@saint-aubert.net](mailto:urbanisme@saint-aubert.net)

**DONNÉ À SAINT-AUBERT, CE 15<sup>e</sup> JOUR DU MOIS DE FÉVRIER DEUX MILLE VINGT-DEUX**

  
Gilles Piché  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier